

**Renvoyez l'original de ce formulaire dûment complété et signé à votre gestionnaire de réseau de distribution d'électricité (GRD)
Indiquez ici NOM ET ADRESSE du GRD**



1. Le formulaire VOLET 2

Une copie de ce formulaire dûment complété est à conserver par le producteur.

Le producteur doit déclarer à son GRD toute modification liée à son compte à savoir un changement de compte (résiliation de cession de certificats verts), un changement de propriétaire de l'installation suite à un décès, une vente ou un divorce, **ou liée à son site de production** qu'il s'agisse d'une extension, d'une panne, ou d'une modification des instruments de mesures (excepté le compteur réseau). Pour ce faire, il doit compléter le formulaire spécifique à la modification qui concerne son site de production ou son compte.

Ce formulaire ne peut être utilisé qu'à la seule condition de posséder une installation photovoltaïque déjà enregistrée à l'Administration et ne peut être signé que par le bénéficiaire des certificats verts octroyés pour l'installation déjà enregistrée à l'Administration à savoir le demandeur indiqué dans le volet 1 (Cf. Page 1 du Volet 1 – Qui peut être le demandeur) ou dans l'ancienne demande préalable d'octroi de certificats verts, DPOCV.

Si la puissance maximale totale en AC (sortie onduleurs) après extension dépasse les 10,000 kVA, la demande doit être introduite à l'Administration via un formulaire DPOCV « puissance > 10,000 kVA » et suit une procédure spécifique publiée sur <https://energie.wallonie.be>. Le présent formulaire ne sera donc pas recevable dans le cadre du Guichet Unique.

Quelles modifications devez-vous déclarer ?

Pour chaque modification à déclarer il existe un formulaire spécifique à remplir. Nous vous prions de compléter et signer le formulaire ad hoc pour chacune des modifications déclarées. Donc, si plusieurs modifications sont à déclarer pour un même site de production et/ou un même compte, il faut veiller à remplir un formulaire par modification.

I. Modification du compte	
Formulaire C1	Changement de compte pour cause de résiliation de cession de certificats verts
Formulaire C2	Changement de compte pour cause de conclusion de contrat de cession de certificats verts
Formulaire C3	Changement de propriétaire de l'installation : vente – décès – divorce
II. Modification du site de production	
Formulaire S1	Démantèlement du site avec ou sans reprise des panneaux sur un autre lieu d'implantation
Formulaire S2	Extension simple : ajout de modules photovoltaïques sur le dispositif de comptage « vert » initial
Formulaire S3	Extension avec création d'une (de) nouvelle(s) unité(s) de production: ajout de modules photovoltaïques et ajout d'un ou de nouveau(x) dispositif(s) de comptage(s) « vert »
Formulaire S4	Panne et / ou remplacement du compteur certificats verts
Formulaire S5	Panne et / ou remplacement de l'onduleur
Formulaire S7	Remplacement de panneaux solaires / diminution de puissance / déplacement sur le même site

- 1) Les modifications S2-S3-S5-S7 impliquent une nouvelle visite de l'organisme agréé RGIE sur le site de production.
- 2) Toute modification liée au raccordement au réseau de distribution et à votre compteur réseau ne fait pas l'objet d'une déclaration spécifique dans le Volet 2. Ce type de modification doit suivre la procédure habituelle auprès de votre GRD.

Dans quel délai devez-vous déclarer cette modification à votre GRD?

Vous devez remplir le formulaire ad hoc et le renvoyer au plus tard dans les 45 jours calendrier soit après réception de l'installation par l'organisme agréé RGIE soit après la modification du compte ou du site si il n'y a pas de contrôle RGIE à faire.

A quelle adresse envoyer ce formulaire ?

À l'adresse de votre gestionnaire de réseau (cf. pages 5 et 6 de formulaire Volet 1 GUICHET UNIQUE).

Recevabilité de la demande

La présente demande sera irrecevable par votre GRD et vous sera renvoyée s'il s'avère que des informations du formulaire sont erronées, manquantes ou illisibles. Elle sera également irrecevable si toutes les annexes exigées en fin de formulaire ne sont pas jointes à la demande.

2. Relevés d'index suite à une modification

Vous devez relever les index de tous les dispositifs de comptage de votre installation photovoltaïque (compteur « vert », compteur « réseau », onduleur) **avant et après la modification**. Sans ces relevés d'index, l'Administration ne pourra formaliser la modification de votre installation photovoltaïque et/ou de votre compte Administration en vue de l'octroi de certificats verts.

1_ Identification du producteur

N° du compte du producteur enregistré au SPW Energie :

3	3	X																	
---	---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Le producteur est (cochez la case concernée) :

- une personne physique (particulier ou indépendant)
 une personne morale

Nom		Prénom		<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme
Rue		Numéro/BP		CP
Commune		Pays		
Courriel		Tél. Principal		
Fax				

Ne remplir ce cadre que si d'application													
Numéro d'entreprise	B	E							-				Assujetti TVA : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Nom de l'entreprise													
Acronyme ou nom abrégé									Forme juridique				

2_ Objet de la demande cochez la/les case(s) concernée(s)

- 2.1. Remplacement des panneaux solaires en partie ou complètement
- 2.2. Diminution de la puissance crête installée
 Une partie de l'installation est démantelée pour être placée sur un site de production différent ou pour tout autre raison.
- 2.3. Déplacement sur le même site de production.
 L'installation est déplacée en partie ou complètement vers un autre emplacement mais reste sur le même lieu d'implantation. Le raccordement au réseau ne change pas (EAN identique).
- 2.4. Raccordement sur un autre compteur réseau
 L'installation est raccordée à un compteur réseau différent tout en conservant le même emplacement. Le raccordement au réseau change (EAN différent). Le lieu d'implantation reste identique.

3_ Identification du site de production après modification

Adresse du site de production concerné	N°	BP	Rue
	Code Postal		Localité
EAN du point de prélèvement			
EAN du point d'injection			
Code SPW Energie du site de production concerné			

3.1_ Compteur (s) réseau

Code encodage ADMINISTRATION			
	COMPTEUR (S) RÉSEAU		
10.4	Identification	CER	
	Configuration*	SSC / B 1EAN / B 2EAN / SAC / A	
	Tarif*	S / BH / SC EN / BH EN / A	
10.6	Marque		
10.7	Modèle		
10.8	Type*	E / M	
10.9	N° de série		

- Si autre compteur réseau présent, cocher la mention utile**
- Exclusif nuit
- Effacement Heure de Pointe - EHP
- Autre à préciser :

**Pour les champs avec choix, veuillez barrer la ou les mention (s) inutile(s) :*
TYPE : **E** = électronique ; **M** = mécanique
CONFIGURATION : **SSC** = simple sans cliquet (peut tourner à l'envers) ; **B 1EAN** := bidirectionnel avec 1 code EAN ; **B2 EAN** = bidirectionnel avec 2 codes EAN ; **SAC** = simple avec cliquet ; **A** = Autre
TARIF : **S** = Simple ; **BH** = Bi Horaire ; **SC EN** = Simple combiné au tarif exclusif nuit ; **BH EN** = Bi Horaire combiné au tarif exclusif nuit ;
A = Autres (à préciser)

3.2 Site de production

 Nombre d'unités de production : 1 2 3 4 5

Veuillez remplir autant de tableaux ci-dessous qu'il y a d'unités sur l'entièreté de votre installation.

Code encodage Administration		Unité 1	
	Panneaux PV		
	Marque		
	Modèle		
	Nombre de modules		
	Puissance par module (Wc)		
3.4	Puissance installée (kWc)		
3.30	Système solaire*	FNI / FI / S	
3.31	Position*	T / F / AS	
3.32	Orientation (S= 0°/ E= - 90°)		
3.33	Inclinaison (degré)		
	Onduleurs		
	Onduleur(s) intégré(s) aux modules <i>(barrer la mention inutile)</i>	OUI / NON	
	Identification du ou des onduleur(s)	N° de série	Marque et modèle des onduleurs
3.6/5.9	Total P max sortie onduleur(s) (kVA)		
	Compteur vert		
10.4	Identification	CE1	
10.6	Marque		
10.7	Modèle		
10.8	Type <i>(barrer la mention inutile)</i>	Électronique / Mécanique	
10.9	N° de série		
10.12	Raccordé à la télégestion*	OUI / NON	
10.13	Classe de précision		
	Marquage MID** (indiquer le marquage)	CE -----	

*Veuillez barrer la ou les mention(s) inutile(s) : **SYSTÈME SOLAIRE** : FNI = Fixe Non Intégré ; FI = Fixe Intégré ; S = Suiveur / **POSITION** : T = Toiture ; F = Façade ; AS = Au Sol
 ** Le marquage conforme MID sera obligatoire et toute demande sans indication de ce marquage sera irrecevable à partir du 1^{er} juin 2012.

3.2 Site de production - Suite

Code encodage Administration		Unité 2	
	Panneaux PV		
	Marque		
	Modèle		
	Nombre de modules		
	Puissance par module (Wc)		
3.4	Puissance installée (kWc)		
3.30	Système solaire*	FNI / FI / S	
3.31	Position*	T / F / AS	
3.32	Orientation (S= 0°/ E= - 90°)		
3.33	Inclinaison (degré)		
	Onduleurs		
	Onduleur(s) intégré(s) aux modules <i>(barrer la mention inutile)</i>	OUI / NON	
	Identification du ou des onduleur(s)	N° de série	Marque et modèle des onduleurs
3.6/5.9	Total P max sortie onduleur(s) (kVA)		
	Compteur vert		
10.4	Identification	CE2	
10.6	Marque		
10.7	Modèle		
10.8	Type <i>(barrer la mention inutile)</i>	Électronique / Mécanique	
10.9	N° de série		
10.12	Raccordé à la télégestion*	OUI / NON	
10.13	Classe de précision		
	Marquage MID** (indiquer le marquage)	CE -----	

*Veuillez barrer la ou les mention(s) inutile(s) : **SYSTÈME SOLAIRE** : FNI = Fixe Non Intégré ; FI = Fixe Intégré ; S = Suiveur / **POSITION** : T = Toiture ; F = Façade ; AS = Au Sol
 ** Le marquage conforme MID sera obligatoire et toute demande sans indication de ce marquage sera irrecevable à partir du 1^{er} juin 2012.

3.2 Site de production - Suite

Code encodage Administration		Unité 3	
	Panneaux PV		
	Marque		
	Modèle		
	Nombre de modules		
	Puissance par module (Wc)		
3.4	Puissance installée (kWc)		
3.30	Système solaire*	FNI / FI / S	
3.31	Position*	T / F / AS	
3.32	Orientation (S= 0°/ E= - 90°)		
3.33	Inclinaison (degré)		
	Onduleurs		
	Onduleur(s) intégré(s) aux modules <i>(barrer la mention inutile)</i>	OUI / NON	
	Identification du ou des onduleur(s)	N° de série	Marque et modèle des onduleurs
3.6/5.9	Total P max sortie onduleur(s) (kVA)		
	Compteur vert		
10.4	Identification	CE3	
10.6	Marque		
10.7	Modèle		
10.8	Type <i>(barrer la mention inutile)</i>	Électronique / Mécanique	
10.9	N° de série		
10.12	Raccordé à la télégestion*	OUI / NON	
10.13	Classe de précision		
	Marquage MID** (indiquer le marquage)	CE -----	

*Veuillez barrer la ou les mention(s) inutile(s) : **SYSTÈME SOLAIRE** : FNI = Fixe Non Intégré ; FI = Fixe Intégré ; S = Suiveur / **POSITION** : T = Toiture ; F = Façade ; AS = Au Sol
 ** Le marquage conforme MID sera obligatoire et toute demande sans indication de ce marquage sera irrecevable à partir du 1^{er} juin 2012.

3.2 Site de production - Suite

Code encodage Administration		Unité 4	
Panneaux PV			
	Marque		
	Modèle		
	Nombre de modules		
	Puissance par module (Wc)		
3.4	Puissance installée (kWc)		
3.30	Système solaire*	FNI / FI / S	
3.31	Position*	T / F / AS	
3.32	Orientation (S= 0°/ E= - 90°)		
3.33	Inclinaison (degré)		
Onduleurs			
	Onduleur(s) intégré(s) aux modules <i>(barrer la mention inutile)</i>	OUI / NON	
	Identification du ou des onduleur(s)	N° de série	Marque et modèle des onduleurs
3.6/5.9	Total P max sortie onduleur(s) (kVA)		
Compteur vert			
10.4	Identification	CE4	
10.6	Marque		
10.7	Modèle		
10.8	Type <i>(barrer la mention inutile)</i>	Électronique / Mécanique	
10.9	N° de série		
10.12	Raccordé à la télégestion*	OUI / NON	
10.13	Classe de précision		
	Marquage MID** (indiquer le marquage)	CE -----	

*Veuillez barrer la ou les mention(s) inutile(s) : **SYSTÈME SOLAIRE** : FNI = Fixe Non Intégré ; FI = Fixe Intégré ; S = Suiveur / **POSITION** : T = Toiture ; F = Façade ; AS = Au Sol
 ** Le marquage conforme MID sera obligatoire et toute demande sans indication de ce marquage sera irrecevable à partir du 1^{er} juin 2012.

3.2 Site de production - Suite

Code encodage Administration		Unité 5	
Panneaux PV			
	Marque		
	Modèle		
	Nombre de modules		
	Puissance par module (Wc)		
3.4	Puissance installée (kWc)		
3.30	Système solaire*	FNI / FI / S	
3.31	Position*	T / F / AS	
3.32	Orientation (S= 0°/ E= - 90°)		
3.33	Inclinaison (degré)		
Onduleurs			
	Onduleur(s) intégré(s) aux modules <i>(barrer la mention inutile)</i>	OUI / NON	
	Identification du ou des onduleur(s)	N° de série	Marque et modèle des onduleurs
3.6/5.9	Total P max sortie onduleur(s) (kVA)		
Compteur vert			
10.4	Identification	CE5	
10.6	Marque		
10.7	Modèle		
10.8	Type <i>(barrer la mention inutile)</i>	Électronique / Mécanique	
10.9	N° de série		
10.12	Raccordé à la télégestion*	OUI / NON	
10.13	Classe de précision		
	Marquage MID** (indiquer le marquage)	CE -----	

*Veuillez barrer la ou les mention(s) inutile(s) : **SYSTÈME SOLAIRE** : FNI = Fixe Non Intégré ; FI = Fixe Intégré ; S = Suiveur / **POSITION** : T = Toiture ; F = Façade ; AS = Au Sol
 ** Le marquage conforme MID sera obligatoire et toute demande sans indication de ce marquage sera irrecevable à partir du 1^{er} juin 2012.

3.3_Récapitulatif des relevés d'index

A. Relevés d'index des compteurs avant modification

Date du relevé		/ /														
		Unité 1			Unité 2			Unité 3			Unité 4			Unité 5		
Encodage Administration	COMPTEURS VERTS	CE 1			CE 2			CE 3			CE 4			CE 5		
	Numéro de série															
Relevé pour compteur	<u>Index</u> *	,			,			,			,			,		
	ONDULEURS	OND**			OND**			OND**			OND**			OND**		
	Numéro de série															
	<u>Index</u> *	,			,			,			,			,		

B. Relevés d'index des compteurs après modification

Date du relevé		/ /														
		Unité 1			Unité 2			Unité 3			Unité 4			Unité 5		
Encodage Administration	COMPTEURS VERTS	CE 1			CE 2			CE 3			CE 4			CE 5		
	Numéro de série															
CGO détail	<u>Index initial</u> *	,			,			,			,			,		
	ONDULEURS	OND**			OND**			OND**			OND**			OND**		
	Numéro de série															
	<u>Index</u> *	,			,			,			,			,		

*Reprendre les index tels que lus et indiquer les 0

**Si plusieurs onduleurs sont connectés à un même compteur vert au sein d'une même unité, sommer les index des onduleurs reliés à une même unité et indiquer cette somme dans les cellules « INDEX ». Pour les numéros de série veuillez les indiquer distinctement dans la case « Numéro de série » correspondant à l'unité concernée.

4_ Choix entre la vente au prix de marché ou le rachat par Elia à 65 €

Attention : Ce choix se limite à l'octroi relatif à la période du relevé d'index de clôture réalisé par l'Administration à la suite du traitement de votre demande et est définitif. Pour les prochaines périodes d'octroi, un choix différent sera possible. La vente de certificats verts octroyés pour cette période sera possible à condition que l'octroi anticipé ait été entièrement remboursé par le producteur.

Veillez cocher votre choix :

- Je désire vendre les certificats verts, relatifs à la période du relevé d'index de clôture réalisé par l'Administration à la suite du traitement de ma demande, par moi-même ou par l'intermédiaire d'un tiers chargé de la négociation de leur prix.
- Je demande à Elia de racheter les certificats verts, relatifs à la période du relevé d'index de clôture réalisé par l'Administration à la suite du traitement de ma demande, au prix unitaire de 65 euros.
L'Administration se charge de communiquer vos coordonnées bancaires à Elia*

*Les coordonnées bancaires sont celles enregistrées, soit par le producteur (titulaire du compte SPW Energie) à partir du service Extranet, soit par l'Administration suite au traitement d'un formulaire de relevé d'index ou de transaction vers Elia. Dans le cas où les coordonnées bancaires ne sont pas enregistrées, l'Administration envoie une demande par courrier au producteur. Par ailleurs, afin d'éviter tout retard de paiement, le producteur s'engage à informer l'Administration, en temps utile et par écrit, de tout changement de coordonnées bancaires.

5_ L'installateur

IDENTIFICATION

Nom de l'installateur																	
Numéro d'entreprise	B	E							-							Forme juridique	
Pays																	

Légalement représenté par,

Nom		Prénom		<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme
Tél. ligne directe		Courriel		@

DECLARATION SUR L'HONNEUR

En tant qu'installateur de l'installation photovoltaïque, je déclare sur l'honneur que les informations techniques communiquées aux points 3.1, 3.2, 3.3 de la présente demande de mise en service et d'octroi de certificats verts, ainsi que dans ses annexes (annexes 2 à 4), sont sincères et véritables.

FAIT À **LE** / /

SIGNATURE DE L'INSTALLATEUR

6 Annexes obligatoires à joindre à votre demande

Les annexes ci-après sont à joindre obligatoirement au formulaire ad hoc et n'exemptent pas le producteur de compléter celui-ci. En cas d'annexe(s) manquante(s), la demande sera irrecevable. Enfin, le GRD se réserve le droit de demander à tout moment des informations supplémentaires.

Veillez cocher

Annexes à fournir :

<input type="checkbox"/>	Annexe 1 :	Copie du <u>rapport de contrôle de conformité</u> au Règlement Général des Installations Électriques (RGIE) de votre installation de production d'électricité et de son raccordement au réseau par un organisme agréé
<input type="checkbox"/>	Annexe 2 :	<p><u>Schéma électrique unifilaire de l'entièreté de l'installation photovoltaïque</u> (y compris emplacement du compteur « certificats verts » et emplacement du compteur « réseau ») validé par l'organisme agréé (RGIE)</p> <p>La localisation du compteur CV sur le schéma unifilaire doit permettre de voir s'il s'agit de l'électricité brute ou de l'électricité nette qui est mesurée. On demande de préférence que le compteur CV mesure directement l'électricité nette. Il peut toutefois être admis de déterminer l'électricité brute par une méthode d'estimation de la consommation des auxiliaires.</p>
<input type="checkbox"/>	Annexe 3 :	Schéma de position (plan) des éléments de l'installation électrique
<input type="checkbox"/>	Annexe 4 :	Photos datées et lisibles des panneaux photovoltaïques sur la toiture, du ou des compteur(s) vert(s), du ou des compteurs réseau, du ou des onduleur(s). Les photos doivent reprendre l'ensemble du compteur et pas seulement l'index.
<input type="checkbox"/>	Annexe 5 :	L'annexe OA (GU-OA_5Fr du 23/01/2012) dûment complétée et signée par l'organisme agréé RGIE lors de la visite de contrôle de votre installation

Je soussigné déclare sur l'honneur :

- avoir pris connaissance du présent document, l'avoir lu et accepté les conditions qui y sont mentionnées, (pour les personnes morales) que je suis dûment habilité à représenter la société mentionnée dans la présente ;
- que les informations présentées dans la présente demande de mise en service et d'octroi de certificats verts, ainsi que dans ses annexes, sont sincères et véritables ;
- m'engager à déclarer au GRD dans les 45 jours toute modification liée à mon compte ou à mon installation via le VOLET 2 du formulaire unique ;
- si le demandeur est le cessionnaire, avoir complété et signé le contrat de cession de certificats verts et de mandat de représentation établi par l'Administration et m'engager à conserver un exemplaire de ce contrat pendant au moins toute la durée de son exécution et, le cas échéant, à en fournir une copie à l'Administration sur simple demande écrite de sa part ;
- m'engager à conserver toutes les preuves d'acompte, de prêt vert ou d'attribution de marché public ainsi que le rapport de visite de l'organisme de contrôle RGIE, pendant toute la durée de l'octroi des certificats verts.

L'Administration attire l'attention du demandeur sur le fait qu'une fausse déclaration peut donner lieu, conformément aux articles 52 et suivants du décret du 12 avril 2011 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, à l'infliction d'amendes administratives ainsi qu'à des poursuites pénales.

FAIT À LE / / /

NOM DU DEMANDEUR (EN LETTRES CAPITALES)

SIGNATURE DU DEMANDEUR